

CESSION DES VOIRIES DE LA ZONE INDUSTRIELLE PRIVEE PAR R.I.L. - n° 904

Le Maire expose à l'assemblée qu'il a été saisi d'une requête du Directeur de la Société REALISATIONS IMMOBILIERES LORRAINES 81 à 83 bis, rue St Georges à NANCY, en vue du classement dans la voirie communale des chaussées, trottoirs et réseaux de la zone industrielle privée de LUDRES.

Suite à la réception des ouvrages du 13 Novembre 1975, il propose à l'assemblée de demander le classement qui ne pourra intervenir qu'après une enquête administrative d'utilité publique.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

- de demander à Monsieur le Préfet de M & M l'ouverture d'une enquête administrative publique en vue du classement dans la voirie communale des chaussées, trottoirs et réseaux de la zone industrielle privée de LUDRES.